



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 104499

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes exprimées par les représentants du Syndicat national des journalistes de Radio France. En effet, le budget « piges et CDD » des rédactions de France Bleu devrait être réduit de 10 à 25 %. Le SNJ s'inquiète des conséquences de cette mesure budgétaire sur la situation des salariés concernés. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étant prévues pour 2007 et 5 pour 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits précaires au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104499

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9708

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10590